**DOCUMENT À DISTRIBUER [A] - DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MILIEU DE TRAVAIL\***

**Vos droits en tant que travailleur**

* Le droit de connaître les dangers en milieu de travail.
* Le droit de participer à des activités de santé et de sécurité sur le lieu de travail.
* Le droit de refuser un travail dangereux qui est dangereux pour vous-même ou vos collègues. Si vous avez des motifs raisonnables de croire que l’exécution d’un travail ou d’une tâche vous met en danger, vous ou quelqu’un d’autre, vous ne devez pas effectuer le travail ou la tâche. Vous devez immédiatement aviser votre superviseur que vous refusez de travailler, et il prendra ensuite les mesures nécessaires pour mener une enquête plus approfondie.

**Vos responsabilités en tant que travailleur**

En tant que travailleur, vous jouez un rôle important pour vous assurer que vous - et vos collègues de travail - restez en bonne santé et en sécurité au travail. En tant que travailleur, vous devez :

* Travailler en conformité avec la loi et les règlements en matière de santé et de sécurité en tout temps.
* Utiliser de l’équipement et des vêtements de protection individuelle selon les directives de l’employeur.
* Soyez à l’affût des dangers. Signalez-les immédiatement à votre superviseur ou à votre employeur.
* Obtenez un traitement rapidement si une blessure se produit au travail et dites au fournisseur de soins de santé que la blessure est liée au travail.
* Suivez les conseils de traitement des fournisseurs de soins de santé.